FAQ DES OUTILS DE CALCUL DE L'INDEX D'EGALITE PROFESSIONNELLE

1)Traducteur de DSN

J'ai lancé la traduction de ma DSN et un message d'erreur s'affiche "Erreur d'exécution, Incompatibilité de type" :

• Cela vient du fait que vous n'avez pas utilisé l'assistant importation de texte correctement lors du copier/coller de votre DSN. Notamment lors de l'étape 3 de l'assistant importation de texte : le choix du format. Il est important de choisir "Texte" comme format pour les deux colonnes de votre DSN.

2) Tableur mensuel

Je n'arrive pas à utiliser mon TCD

- Vous devez tout d'abord vérifier que dans tous les onglets mensuels, chaque information est bien inscrite dans la bonne colonne et dans le bon onglet mensuel.
- Vous devez vérifier dans les TCD que les filtres soient sur « OUI » pour tous les indicateurs sauf maternité.

7	Pris en compte dans le calcul ?	OUI		
8	PRIS EN COMPTE PERIODE	OUI		
Pour le TCD CSP BASE				
Co	ngé maternité ou adoption	DUI	3	

Pris en compte dans le calcul ? (Plusieurs éléments) Pour le TCD Maternité, si ce n'est pas le cas pour le filtre Pris en compte dans le calcul : Il faut cocher oui et non.

J'ai rempli mes 13 onglets mensuels mais les TCD (Tableaux Croisés Dynamiques) restent vides.

• Si après avoir renseigné l'ensemble des données dans les 13 onglets mensuels les onglets TCD n'affichent rien, il faut cliquer sur une partie du TCD puis sur les touches ALT + F5 pour que les TCD puissent se mettre à jour.

Dans mon TCD il est affiché #Ref

• C'est lié à plusieurs cas : Un mauvais copier-coller, vous avez copié les valeurs au mauvais endroit, modifié des colonnes à ne pas modifier ou vous avez supprimé des colonnes ou des lignes, dans ce cas-là il faut reprendre le fichier vierge et recommencer.

Mon TCD « ECART REMU CSP » m'affiche des données incohérentes au niveau des rémunérations

 Vous devez vérifier que les taux horaires sont cohérents au sein des différents onglets, si certains sont incohérents vous pouvez utiliser la colonne prévue à cet effet ou les modifier manuellement. Vous devez vérifier la colonne « Heures travaillées » pour vous assurer que les heures affichées soient cohérentes. Si elles sont incohérentes vous pouvez les modifier manuellement.

Mes TCD affichent un nombre de salariés trop important

Vous devez supprimer les dates de fin de contrat au 31/12/2024 dans l'onglet décembre uniquement, l'outil le fait automatiquement et cela entraine un sur-comptage dans les TCD.

Pour le TCD lié à l'augmentation individuelle, l'outil calcule les variations de taux horaire, il faut donc vérifier parmi les personnes affichées celles et ceux qui ont bien reçu une augmentation individuelle.

Mes TCD « ECART REMU CLASS BRANCHE » et « ECART REMU COTATION INT » n'affichent pas de ligne de données.

• Si les colonnes (au sein des onglets mensuels) « Classification de branche » ou « Méthode cotation choisie » ne sont pas renseignées, les TCD ne fonctionneront pas. Ils sont utilisables seulement dans le cas où vous remplissez ces deux précédentes colonnes. Après les avoir remplies si vous le souhaitez, il faudra mettre à jour le TCD à l'aide des touches ALT+F5.

Des lignes au sein de mon TCD affichent « #Valeur » dans les catégories d'âges

• Vous devez vérifier que les dates de naissance sont cohérentes, si ce n'est pas le cas il faut les modifier.

Dans mon TCD, « TCD ECART REMU CSP » les CSP ouvriers ne s'affichent pas alors qu'ils sont éligibles au calcul

• Cela vient du code inséré au sein de la DSN qui n'est pas correct, il faut dans ce cas modifier dans les onglets mensuels manuellement les CSP en colonne G à l'aide de la liste déroulante

Dans mes onglets mensuels, il est affiché « #Nombre » dans la colonne BC et/ou BL

- Vous devez vérifier au sein des onglets mensuels que les dates de fin de contrat, de fin de suspension et de fin d'arrêt et date d'entrée ne soient pas prévisionnelles. Si ce n'est pas le cas et que c'est une erreur vous devez modifier la date, ou la supprimer si la date de fin concerne un autre mois.
- Vous devez vérifier que les dates d'entrées sont effectivement avant les dates de sortie car cela entraine une erreur : il faut le corriger.

Par exemple : si vous voulez renseigner le mois de février vous devez vérifier que toutes les dates de fin soient comprises entre le 01/02/2024 et le 28/02/2024. Si c'est lié à une erreur et que la date ne fait pas partie du mois vous pouvez modifier la date, la supprimer.

• Vous devez vérifier que chaque salarié détient un taux horaire de base, c'est ce qui permet de calculer le salaire ETP affiché en colonne BC. S'il n'y a pas de taux horaire vous devez le renseigner.

Dans mes onglets mensuels, il est affiché #NA dans la colonne BM et BN

• C'est parce que le format n'est pas pris en compte ou que c'est vide. Dans ce cas, vous devez modifier le format de la classification de branche dans la colonne F à l'aide de la liste déroulante.

Dans mes onglets mensuels, j'ai des motifs d'arrêt et/ou de suspension pourtant les dates de début d'arrêt/suspension ni de date de fin d'arrêt/suspension ne s'affichent pas

• Dans ce cas vous devez vérifier si ce motif existe réellement et inscrire sa date de début puis sa date de fin, si et seulement si la suspension ou l'arrêt se termine dans le mois traité.

Dans mes onglets mensuels, des jours de présence sont indiqués dans la colonne BL alors que mon collaborateur a un total d'heures travaillées égal à 0.

- Vous devez vous assurer que les heures travaillées sont bien égales à zéro.
- Si le collaborateur a bien été absent, il faut rajouter un motif d'arrêt et une date de début et de fin d'arrêt qui correspondront à la durée de son absence dans le mois.

Par exemple, si votre collaborateur a été absent tout le mois de janvier, vous devez inscrire 01/01/2024 et 31/01/2024 et vous assurer que les jours de présence sont corrigés et cohérents.